

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

HYDRO-QUÉBEC

NO. R-3854-2013

Demanderesse

et

**REGROUPEMENT DES ORGANISMES
ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE
(ROÉÉ)**

Intervenant

**DEMANDE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ
POUR L'ANNÉE TARIFAIRE 2014-2015**

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU STATUT D'INTERVENANT DU ROÉÉ
AU SOUTIEN DE SA DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU STATUT D'INTERVENANT, LE
REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (LE ROÉÉ)
EXPOSE CE QUI SUIT :

1. Le 2 août 2013, Hydro-Québec déposait sa demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2013-2014 (B-0003).
2. Le 14 août 2013, la Régie rendait sa Décision procédurale D-2013-124 (A-0001) relativement au traitement de la demande en audience publique, et demandait aux personnes intéressées à participer de faire parvenir leur demande d'intervention et leur budget de participation au plus tard le 23 août 2013.

L'INTÉRÊT DU ROÉÉ

3. Le Regroupement des organismes environnementaux en énergie a été fondé à l'automne 1997.
4. Depuis ses débuts en 1997, le ROÉÉ a participé activement aux consultations, réunions et audiences de la Régie de l'énergie,

notamment dans les dossiers tarifaires et en matière d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec.

5. Le nom du coordonnateur du ROEÉ et l'adresse de l'intervenant sont reproduits à l'Annexe I de la présente demande.
6. Le ROEÉ est composé de six (6) groupes environnementaux dont la contribution aux dossiers énergétiques au Québec est notoire. Il s'agit d'ENVironnement JEUnesse, de la Fédération québécoise du canot et du kayak, du Mouvement Au Courant, du Regroupement pour la surveillance du nucléaire, de Nature Québec et de la Fondation rivières.
7. Les six groupes membres du ROEÉ représentent des milliers de membres individuels et des dizaines voire centaines d'organismes au Québec.
8. La description de chacun de ces groupes membres est donnée à l'Annexe II de la présente demande.
9. Le ROEÉ a pour objectif d'intervenir en priorité auprès de la Régie de l'énergie du Québec, ainsi qu'au besoin auprès d'autres instances afin de défendre de manière efficace le point de vue des groupes et organismes à vocation environnementale dans le domaine énergétique.
10. Les interventions du ROEÉ reposent sur les principes et objectifs suivants, tel qu'actualisé en 2010 et 2011:
 - La protection de l'environnement et du patrimoine naturel ainsi que l'entretien responsable des ressources naturelles du Québec;
 - L'équité sociale aux niveaux intra et intergénérationnels;
 - La fourniture de services énergétiques au moindre coût tout en limitant les impacts tant au niveau environnemental que social;
 - La primauté de la conservation et de l'efficacité énergétique sur toute autre forme de production d'énergie afin notamment d'opérer une diminution de l'utilisation de combustible fossile;
 - La réduction de la consommation d'énergie ainsi que des émissions de gaz à effet de serre à travers des choix de consommation plus judicieux;
 - La mise en place au Québec de politiques, de lois et de mesures de régulation qui favorisent des choix d'investissements et de

consommation environnementalement judicieux, économiquement et socialement avantageux et permettant la transition du Québec vers une économie durable ;

- La primauté des nouvelles formes d'énergie renouvelables sur les énergies conventionnelles;
 - L'application de mécanismes transparents et démocratiques à l'intérieur des processus de prise de décision;
 - La maximisation de l'éducation et de la participation du public quant aux questions énergétiques et leurs impacts à travers des projets concrets disponibles à l'ensemble de la population du Québec.
11. Le respect de ces principes et objectifs se traduit par des analyses, des preuves et des prises de position dans les dossiers de la Régie uniques et distincts de l'apport des autres groupes tant environnementaux que de consommateurs.

MOTIFS À L'APPUI DE L'INTERVENTION ET APPORT DU ROÉÉ

12. Les motifs à l'appui de l'intervention du ROÉÉ dans le présent dossier découlent de la mission, des activités et de l'expertise du ROÉÉ et de ses membres.
13. Conformément à l'article 5 de la *Loi sur la Régie de l'énergie (LRE)*, l'intérêt public et le développement durable sont au cœur des responsabilités de la Régie et toute question soulevée devant elle doit être examinée à la lumière de cette disposition.
14. Le ROÉÉ apportera un éclairage distinct et utile sur l'intégration et l'expression concrète des préoccupations environnementales et de développement durable dans l'établissement des tarifs d'Hydro-Québec.
15. La preuve et l'argumentation du ROÉÉ dans le présent dossier porteront sur les enjeux énoncés ci-dessous.
16. Dans son intervention, le ROÉÉ entend aborder et vérifier le bien fondé des conclusions et propositions d'Hydro-Québec au chapitre de l'efficacité énergétique et de sa stratégie tarifaire, le tout dans une perspective à moyen et long terme de développement durable ainsi que dans une perspective de réduction de la consommation de l'énergie et des besoins en puissance.

PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Réduction du budget en efficacité énergétique

17. Hydro-Québec propose dans sa demande (B-0003) l'approbation de son Plan global en efficacité énergétique et le Budget 2013 y afférant, aux conditions et selon les ajustements et modifications énoncés à la pièce HQD-9, document 1 (B-0036).
18. Évoquant le contexte actuel de surplus d'approvisionnements en électricité et invoquant la « maturité » des certains marchés et mesures d'efficacité, Hydro-Québec propose la réduction de son budget de 46M\$ (une diminution de 25% du budget autorisé par la Régie dans sa décision D-2012-024), la réduction des gains énergétiques escomptés et la poursuite d'une stratégie axée sur la sensibilisation auprès de la clientèle résidentielle (HQD-1 document 1 (B-0008), p.7 et 8).
19. À la lumière des principes et objectifs repris au paragraphe 10 de la présente demande, la proposition de PGEÉ interpelle le ROÉÉ.
20. Le ROÉÉ soumettra d'emblée que l'atteinte éventuelle par Hydro Québec des cibles d'économie totale fixées par la stratégie énergétique du Québec n'implique pas nécessairement que les efforts en efficacité énergétique d'Hydro-Québec soient optimaux, notamment à la vue du principe du développement durable de l'article 5 LRE.
21. Il entend éclairer la Régie sur le bienfondé ou non de la proposition du PGEÉ d'Hydro-Québec et vérifiera, pour ce faire, si Hydro-Québec a réellement déployé au maximum de ses moyens et de la manière la plus efficace possible les programmes du PGEÉ.

Le virage vers les mesures de sensibilisation

22. Par son analyse des différents programmes en efficacité énergétique détaillée plus bas, le ROÉÉ démontrera qu'il existe toujours plusieurs améliorations au niveau programmes en efficacité énergétique qui seraient susceptibles d'entraîner des économies importantes à un coût raisonnable.
23. Le ROÉÉ évaluera donc si ce contexte justifie réellement un virage aussi important vers la sensibilisation des consommateurs au détriment des programmes d'efficacité énergétiques ciblées et faisant appel à des technologies.

24. Il se penchera également sur l'ampleur de l'impact des mesures de sensibilisation proposées pour le marché résidentiel et vérifiera notamment si une partie des économies d'énergie attribuées par Hydro-Québec aux programmes de diagnostic résidentiel ne seraient pas plutôt dues aux hausses généralisées des tarifs qui ont un effet important sur les habitudes de consommation des consommateurs même en l'absence d'un PGEÉ du Distributeur. Le cas échéant, le ROEE verra à proposer des ajustements en conséquence.
25. Le ROEE estime qu'il est crucial d'assurer un équilibre entre les efforts alloués à la sensibilisation et ceux alloués aux programmes technologiques en efficacité énergétique, et ce afin que les efforts d'Hydro-Québec en matière d'efficacité énergétique aient le plus grand impact possible.

L'appui aux produits économiseurs d'eau

26. Le ROEE constate avec satisfaction la décision d'Hydro-Québec de lancer en 2013 un nouveau programme visant à sensibiliser la clientèle résidentielle à la réduction de consommation d'eau chaude par l'utilisation de produits économiseurs d'eau.
27. Le ROEE évaluera l'appui proposé par Hydro-Québec en ce qui a trait à ces produits et s'assurera de la robustesse des mesures proposées.
28. Il s'interrogera notamment sur l'opportunité de fournir, en plus d'améliorer l'accessibilité aux produits économiseurs d'eau, des services d'installation et de récupération de ces produits.

L'innovation technologique : la récupération de chaleur des eaux grises et la géothermie avec puits commun

29. Le ROEE s'interrogera sur l'essor des projets de géothermie avec puits commun dont le projet pilote est en cours de réalisation à Blainville depuis plus de 5 ans.
30. Il vérifiera également si les efforts qui sont déployés par Hydro-Québec relatifs à la récupération de chaleur des eaux grises et à la géothermie résidentielle sont suffisants dans le cadre de l'approche intégrée proposée et s'ils se situent réellement dans une perspective de transformation des marchés tel que le prétend le Distributeur.

31. Le ROÉÉ comparera, à titre d'indication, les efforts et ressources précédemment déployés dans le cadre des anciens programmes distincts de récupération de chaleur des eaux grises et de géothermie (qui étaient alors deux programmes distincts) avec ceux fournis dans le cadre du nouveau programme intégré, afin de quantifier la diminution des ressources consacrées à ces programmes dans cette nouvelle approche.
32. Le ROÉÉ constate de plus que ces mesures ne s'appliqueraient que pour le marché de la nouvelle construction et s'interrogera sur les efforts relatifs à la géothermie qui pourraient être consacrés aux bâtiments existants.

Tarification DT

33. Le ROÉÉ commentera également le suivi d'Hydro-Québec sur la campagne de promotion de la biénergie tarif DT.
34. Il s'interrogera sur la performance du distributeur en ce qui concerne ses efforts d'accroissement du parc de systèmes biénergie dans le marché résidentiel et ses efforts consacrés à la rétention des clients déjà inscrits au tarif DT.
35. En continuité avec son intervention lors de la dernière cause tarifaire, le ROÉÉ démontrera qu'il serait judicieux d'accorder une aide financière pour le tarif DT afin d'assurer une meilleure gestion de la demande et d'augmenter le taux de participation à ce tarif.

STRATÉGIE TARIFAIRE

Tarifs résidentiels

36. Depuis 2005, Hydro-Québec poursuit sa stratégie d'amélioration du signal prix pour les tarifs domestiques, consistant à geler de la redevance et à faire porter la hausse des tarifs D et DM deux fois plus sur le prix de la 2^e tranche d'énergie que sur le prix de la 1^e tranche.
37. Le ROÉÉ entend examiner cette stratégie en vue d'émettre une opinion sur sa reconduction, et effectuer un suivi relatif aux progrès réalisés depuis 2005 à l'égard de cet objectif. Il proposera, le cas échéant, une stratégie d'amélioration du signal prix plus efficace.

Tarifs généraux

38. En ce qui concerne la réduction de la dégressivité des prix pour les tarifs généraux, le ROEÉ entend examiner la décision d'Hydro-Québec de ne plus poursuivre sa stratégie d'élimination de la dégressivité des prix du tarif M, qui « [n'apporterait] plus l'amélioration souhaitée du signal prix des tarifs généraux et [aurait] pour conséquence de concentrer un impact tarifaire relativement important sur un nombre limité de grands clients ».
39. Dans la continuité de ses représentations dans les dossiers tarifaires précédents et conformément au soutien souvent exprimé par la Régie à cet égard, le ROEÉ serait également disposé à soulever la question de la réforme des tarifs généraux et à envisager par exemple l'opportunité d'instaurer d'un tarif à paliers pour ces tarifs, de manière à réduire la consommation d'électricité et les besoins en puissance et de favoriser l'efficacité énergétique.
40. Le ROEÉ fera une preuve et des recommandations à cet égard dans la mesure où la Régie indiquerait dans sa décision sur les interventions à venir, son intention de traiter de cet enjeu dans le cadre de la présente cause.

Tarification volontaire

41. Le ROEÉ entend vérifier l'opportunité d'instaurer un système de tarification volontaire permettant aux consommateurs de contribuer volontairement aux coûts incrémentaux de l'énergie éolienne, et ce, afin d'encourager la transformation du marché vers cette forme d'énergie renouvelable.
42. Cette tarification volontaire aurait comme effet de réduire l'impact à la hausse de la mise en service de nouveaux projets de production provenant principalement des parcs éoliens, selon les programmes d'achats dictés par le gouvernement du Québec, et aurait comme effet d'augmenter l'acceptabilité sociale de ces programmes.
43. Le ROEÉ effectuera un survol de tels programmes de tarification volontaire existant en Amérique du Nord afin de démontrer leur efficacité et de proposer un programme adapté à la situation particulière du Québec.

Tarification pour l'énergie interruptible

44. Dans sa décision D-2002-115 lors de la Demande d'approbation pour l'abrogation du tarif biénergie BT, la Régie incitait fortement Hydro Québec à proposer un tarif dont la fonction de gestion de consommation serait applicable en pratique pour les clients qui étaient alors au tarif BT. Elle indiquait que selon elle « le tarif BT [répondait] à un besoin » et que « la disponibilité d'un parc de clients potentiellement interruptibles et la mise en place de mesures d'efficacité énergétique sont des moyens permettant une flexibilité opérationnelle plus grande et sont nécessaires pour prendre une décision dans une perspective de développement durable»¹.
45. Le ROÉÉ propose d'étudier dans quelle mesure il pourrait aujourd'hui être opportun de réintroduire le tarif BT, compte tenu des surplus d'électricité, des coûts élevés du mazout et des bénéfices environnementaux de cette option, et ce, malgré la nature non-patrimoniale de ces approvisionnements.

Autres sujets

46. Le ROÉÉ se réserve le droit d'intervenir sur tout autre sujet pouvant toucher l'intérêt de ses membres.
47. Notamment et en rapport avec les autres thèmes de son intervention, le ROÉÉ pourrait intervenir au chapitre de la stratégie d'approvisionnement, des coûts évités, des réseaux autonomes, du mécanisme automatique de fixation à la puissance pour le tarif LG, des mesures visant les exploitations agricoles et du suivi des décisions antérieures de la Régie.
48. L'intervention du ROÉÉ contribuera aux délibérations de la Régie, notamment dans l'exercice de ses responsabilités et compétences en vertu des articles 1,5, 31,48, 49, 52.1, 52.2 et 52.3 LRE, et dans le suivi de ses décisions antérieures.
49. Les recommandations et conclusions recherchées par le ROÉÉ seront le reflet de la description de son intervention sur les enjeux du dossier tel qu'étayé ci-dessus.
50. La participation du ROÉÉ dans la présente cause suivra en tout moment les instructions et le déroulement indiqués par la Régie.
51. La présente demande d'intervention est bien fondée en fait et en droit.

¹ Dossier R-3471-2001, D-2002-115, p. 37.

PAR CES MOTIFS, LE ROÉÉ DEMANDE À LA RÉGIE DE :

ACCUEILLIR la présente demande de reconnaissance de statut d'intervenant du ROÉÉ et son budget de participation ;

AUTORISER notamment le ROÉÉ à soumettre des demandes de renseignements, à participer aux rencontres techniques, groupe de travail et audiences publiques dans la présente cause, d'exercer le droit de contre-interroger et de présenter ses commentaires et des preuves, y compris une preuve d'analystes et une preuve d'expert ainsi que leur analyse et l'argumentation réglementaire et juridique.

LE TOUT RESPECTUEUSEMENT SOUMIS

Montréal, le 23 août 2013

(s) Franklin Gertler, étude légale

Me Franklin S. Gertler

et Me Pascale Boucher Meunier

FRANKLIN GERTLER, ÉTUDE LÉGALE

Aldred Building

507 Place d'Armes, bureau 1701

Montreal, Quebec H2Y 2W8

Tel. (514) 798-1988

Fax. (514) 798-1986

admin@gertlerlex.ca

franklin@gertlerlex.ca

Annexe I

Adresse du ROEE :

Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE)

Mme Anouk Nadeau Farley, coordonnatrice du ROEE

1-6875 rue Garnier

Montréal, QC

H2G 3A3

Courriel : coordo.roee@gmail.com

Annexe II

REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (ROÉÉ)

Les groupes et organismes suivants forment le ROÉÉ :

1. ENvironnement JEUnesse (ENjeu)

ENvironnement JEUnesse (ENjeu) est un mouvement national de jeunes actifs en éducation relative à l'environnement fondé en 1979.

Objectifs :

ENjeu rassemble et soutient plus de 80 groupes environnementaux dont plus de 50 dans les écoles secondaires, les cégeps et les universités du Québec. ENjeu représente actuellement au Québec le seul forum de la jeunesse engagé en environnement. Les différents groupes et individus rassemblés au sein d'ENvironnement JEUnesse représentent plus de 1 000 personnes actives et préoccupées par l'environnement et la place accordée aux jeunes dans les décisions environnementales.

Principales activités :

ENvironnement JEUnesse a représenté ses membres et participé à la plupart des débats énergétiques qui se sont tenus dans les dernières années. Que ce soit lors de commissions parlementaires sur les plans de ressources et plans stratégiques d'Hydro-Québec, d'audiences sur les projets de nouvelle production, de comités de travail sur la planification intégrée des ressources avec l'institut Tellus, de commissions d'enquête sur la production privée, d'audiences sur certains projets (Grande-Baleine, SM-3, etc.), ou encore lors de débats publics sur l'énergie, ENvironnement JEUnesse et ses membres ont, à toutes occasions, pris part et contribué à la réflexion entourant les différents enjeux énergétiques.

2. Fédération québécoise du canot et du kayak

Organisme à but non lucratif.

Objectifs :

Promotion du canotage récréatif et du canot-camping et regroupement des adeptes.

Protection des lacs, des rivières, de l'eau, de l'air et des forêts.

Principales activités :

Débat public sur l'énergie en 1995.

Projet-pilote de classification des rivières au Lac-St-Jean.

Consultation publique sur le Plan de développement d'Hydro-Québec.

Intervention sur la filière de production privée d'hydro-électricité dans le cadre de l'élaboration de la politique énergétique.

3. Le Mouvement Au Courant

Le groupe est constitué et géré par des bénévoles. Il a été créé en 1989 et incorporé en 1990 en tant qu'organisme sans but lucratif.

Objectifs :

Le Mouvement Au Courant est un groupe de recherche, d'analyse, de sensibilisation et d'intervention qui veille à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et au respect des principes démocratiques dans le cadre de l'élaboration des politiques gouvernementales et dans les modalités de choix entre les diverses filières énergétiques.

Principales activités :

Audiences (BAPE), enquêtes (Commission Doyon), commissions parlementaires, consultations publiques (Plan de développement d'Hydro-Québec), colloques, etc.

De plus, il s'associe, au besoin et selon la nature des dossiers, à des spécialistes, à d'autres groupes et réseaux de groupes.

4. Regroupement de surveillance du nucléaire

Organisme de charité sans but lucratif fondé en 1978.

Objectifs :

Se préoccupe de recherche et d'éducation sur toutes les questions qui touchent à l'énergie nucléaire incluant les solutions alternatives au nucléaire et tout particulièrement les questions qui touchent le Canada et le Québec.

Activités principales :

Depuis dix ans, participation active dans tous les aspects de l'évaluation des dossiers énergétiques (projet Grande-Baleine, Plan de développement d'Hydro-Québec, politiques énergétiques, débats publics sur l'énergie, etc.).

5. Nature Québec

Depuis près de 25 ans, Nature Québec intervient pour faire progresser le Québec vers les trois objectifs suivants :

- maintenir les processus écologiques essentiels à la vie ;

- préserver la diversité biologique ;
- favoriser l'utilisation durable des espèces, des écosystèmes et des ressources.

Regroupant plus de 8 000 sympathisants et 80 organismes ouvrants pour le développement durable de l'environnement, Nature Québec travaille de plusieurs façons à la rencontre de ses grands objectifs : l'éducation, la sensibilisation, la recherche, la participation aux consultations et les avis ou prises de position publics sont les principaux moyens retenus.

Depuis sa fondation, l'organisme s'est prononcé publiquement sur un grand nombre de questions environnementales: la loi québécoise des forêts, la gestion de l'eau, la réduction de la pollution agricole, la loi fédérale sur la protection de l'environnement, la loi provinciale sur les pesticides, la consultation sur la gestion des matières résiduelles, la gestion de la faune, l'élargissement du réseau des aires protégées, etc. Elle est reconnue pour ses interventions pertinentes, exigeantes et efficaces.

Principales activités pertinentes :

Depuis une dizaine d'années, Nature Québec a participé activement à l'évolution du dossier énergétique au Québec par des contributions dans tous les grands dossiers actifs (commissions parlementaires, Plan de développement d'Hydro-Québec, débats publics sur l'énergie, audiences du BAPE sur des projets de développement hydroélectriques et thermiques, etc.).

6. La Fondation Rivières

La Fondation Rivières est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'œuvrer à la préservation, la restauration et la mise en valeur du caractère naturel des rivières - tout autant que de la qualité de l'eau - à des fins éducatives, sociales et environnementales.

Pour accomplir sa mission, la Fondation appuie son action sur quatre objectifs principaux :

Protéger les rivières :

Lancer des campagnes médiatiques d'information publique et d'intervention politique contre l'expropriation privée amenée par la construction de petites centrales. Susciter la remise en question de la filière hydroélectrique et lancer une campagne virale d'énergies vertes.

Développer et diffuser des programmes de sensibilisation

Poursuivre l'application de programmes pédagogiques pour les écoles. Tenir des cliniques selon le programme Réseau d'Inspection et de Vérification des Eaux (RIVE) avec une clientèle adolescente et adulte.

Consolider le réseau de partenaires

Accroître la présence de la Fondation Rivières sur la place publique en maintenant les liens existants avec nos divers partenaires ainsi qu'avec la presse écrite et électronique; poursuivre les programmes d'écotourisme dans diverses régions du Québec; donner une place aux Premières Nations au sein de notre équipe; développer de nouveaux partenariats.

Assurer une saine gestion

Maintenir la concrétisation des trois premiers objectifs par une gestion efficace à court et à long terme.